



RÉ-VIEILLEVIGNONS-NOUS !

Le Journal de la Minorité constructive au sein du Conseil Municipal de Vieillevigne : Ensemble Construisons Vieillevigne

HOMMAGE



À LA MÉMOIRE DE GRÉGORY

Chères Vieillevignaises, Chers Vieillevignois, nous ne pouvions éditer un nouveau journal sans rendre hommage à Grégory Frouin.

Le 24 août dernier ce jeune Vieillevignois, âgé de 14 ans et à qui l'avenir tendait les mains, a perdu la vie suite à un accident de la route à Remouillé alors qu'il se déplaçait en scooter avec des amis du même âge. L'enquête judiciaire déterminera et précisera les circonstances de ce dramatique accident dans lequel est aussi impliqué un chauffard fortement alcoolisé.

Nos pensées vont évidemment à la famille de Grégory à laquelle nous présentons nos plus sincères condoléances.

UNE MARCHÉ BLANCHE

Les proches de Grégory organisent une marche blanche (1,5 kms) dans les rues de Vieillevigne, **le dimanche**

5 novembre 2023 à 10h. Le départ et l'arrivée sont prévus sur le parking du complexe sportif Henri Dupont (route de Rocheservière).

Un lâché de ballons et un pot d'adieu sont prévus à l'arrivée.

VENTE DE TEE-SHIRTS

Il sera possible de marcher avec un tee-shirt blanc floqué du portrait de ce jeune footballeur de l'ASVP et collégien de Villebois Mareuil. L'intégralité des bénéfices sera reversée à une association de lutte contre les délinquances routières.

Ces tee-shirts sont vendus 10 euros l'unité sur le site internet HelloAsso* <https://www.helloasso.com/associations/ensemble-construisons-vieillevigne/boutiques/tee-shirt-en-hommage-a-gregory-frouin>

Vous pouvez également commander en scannant ce QR Code :



Ils seront ensuite à retirer avant le 3 novembre à l'IMPRIMERIE 2000 - 25, rue du château d'eau - 44116 Vieillevigne (tél. 02 40 26 54 64).

La famille et les proches de Grégory, comptent sur **TOUS LES VIEILLEVIGNOIS** pour faire de cette matinée, un moment de partage, de solidarité et de soutien.

TOUS UNIS POUR GRÉGORY

Un compte Facebook et un compte Instagram, **Tous unis pour Grégory**, ont été ouverts, par l'association du même nom, pour rendre hommage à Grégory afin qu'il ne soit oublié de personne.

Vous pouvez y raconter vos souvenirs ou toute autre chose qui feront de lui un ange éternel ■

**Ensemble Construisons Vieillevigne prête son Siret en attendant que la Préfecture le délivre à l'association Tous unis pour Grégory.*

DOSSIER À LA UNE : QUELLE URBANISATION À VIEILLEVIGNE POUR LES ANNÉES À

Vous avez sûrement entendu parlé dans les médias, ces derniers temps, de : « loi ZAN ». Ce nom barbare va bientôt faire partie de notre quotidien urbanistique.

Qu'est-ce que la loi ZAN ?

ZAN pour Zéro Artificialisation Nette.

Cette loi ZAN vise à protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers en ralentissant la bétonisation des sols.

Cette loi a été adoptée en première lecture au Sénat le 16 mars 2023. Elle consacre deux nouveaux objectifs nationaux à décliner au niveau local : la réduction de 50%, entre 2021 et 2031, du rythme d'artificialisation des sols et l'atteinte du zéro artificialisation nette d'ici 2050.

Pourquoi une loi sur ce sujet ?

Car nous bétonnons trop !

La superficie moyenne annuelle d'espaces naturels, agricoles ou forestiers réaffectés à l'urbanisation en France ces dernières années, est estimée à 23 000 hectares soit l'équivalent de 2,2 fois la superficie de Paris, de 33 000 terrains de football ou de 19 millions de places de parkings.

Les impacts sur la biodiversité et les émissions de CO2 sont tels que le Gouvernement a jugé qu'il y avait urgence à endiguer le phénomène.

Quid pour Vieillevigne ?

Le constat est que notre commune a connu une forte baisse de logement depuis l'arrivée de Madame Sorin à la tête de la commune en 2008.

En effet, ceci est dû au fait que son Plan Local d'Urbanisme, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2014, a été annulé le 3 novembre 2016 par le Tribunal Administratif de Nantes, impliquant un retour au Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé le... 8 février 1993. Le POS de Vieillevigne est ensuite devenu caduc le 27 mars 2017, en application de la loi ALUR.

La conséquence est telle que Vieillevigne a connu une forte décélération de ses constructions et donc de sa croissance démographique durant les deux premiers mandats de Madame Sorin avec un taux annuel de +0,3% contre +1,6% avant son arrivée à la tête de la commune.

Pendant ce temps les communes limitrophes telles que Rocheservière et Boufféré, par exemple, se sont développées en proposant, notamment à des Vieillevignois en quête de devenir propriétaire, des terrains constructibles atteignant ainsi une croissance respective de +1,6% et +2,5%.

Depuis, Madame le Maire tente de rattraper le retard en vendant nos terrains à bâtir à des promoteurs privés lesquels les revendent à des tarifs exorbitants (≈200 euros le mètre carré) : rue d'Aigrefeuille et L'Hommetière alors que ce village est déjà surpeuplé.

Un rééquilibrage démographique aux Ardelières, route de Rocheservière (derrière le cabinet vétérinaire vers le lac des Vallées) aurait été plus judicieux selon nous. Car proche du

bourg et des infrastructures sportives et scolaires.

La conséquence de ce réveil trop tardif s'est d'ailleurs traduite récemment par la fermeture de deux classes à l'école primaire Paul Emilie Victor.

Dans un avenir très proche, il faut comprendre que le modèle de l'habitat pavillonnaire, que nous connaissons depuis 40 ans, c'est terminé !

Mais alors comment développer l'habitat, construire des équipements publics et accueillir des entreprises à Vieillevigne dans ces conditions ou comment faire plus de constructions sur moins de surfaces ?

Tout d'abord il faut admettre que la loi a été votée et qu'il est « normalement » impossible de faire marche arrière.

Ensuite, il va falloir être imaginatif : être plus sobre en consommation d'espace et penser les formes d'habitats différemment.

Trois solutions, selon l'Etat :

1) Densifier

C'est à dire construire plus sur un même espace.

Cette mesure devrait, au moins, avoir le mérite de redynamiser notre centre-bourg lequel est en perte de services et de commerces depuis quelques années.

La surface des terrain à bâtir va rétrécir et les logements vont monter en hauteur pour atteindre 2 ou 3 étages voire plus s'il s'agit de collectifs.



Exemple du type d'habitats qui nous attend dans quelques années dans le centre bourg de Vieillevigne, avec la loi ZAN.

Utiliser les espaces vacants

Cela concerne les espaces déjà artificialisés mais non utilisés, comme des commerces vacants ou des friches industrielles (Rivabel par exemple). Selon les cas, il peut être nécessaire de dépolluer.

Il serait important que Vieillevigne inscrive sa démarche de désimpermeabilisation dans son futur PLU (Plan Local d'Urbanisme) et ainsi aménage notamment des revêtements qui laissent passer l'eau.

C'est un bon exemple de comment une collectivité peut utiliser les leviers du code de l'urbanisme pour limiter les impacts de l'artificialisation des sols.

VENIR ?



La friche industrielle de l'ancienne usine de chaussures Rivabel s'étend sur 13 691 m².
Nous souhaitons qu'elle devienne un éco-quartier accueillant logements sains, commerces, mobilités douces, ...
Cette volonté montrerait qu'il est tout à fait possible d'appliquer une démarche vertueuse et complète sur des friches existantes.

De plus, l'Etat a mis en place un fonds friches dans le cadre du plan de relance. Ce fonds vise à aider les territoires à requalifier les friches à travers trois dispositifs principaux : un appel à projet de l'Ademe pour financer la dépollution des friches, un appel à projet à l'échelle régionale à destination des projets avancés de requalification des friches qui manquent de financement et enfin des outils pour accompagner le recyclage des friches.

naturation que l'on veut obtenir.

Il est de l'avenir de nos enfants que Vieillevigne porte une attention particulière à la végétation et la désimperméabilisation des sols.

La commune doit se donner les moyens de densifier tout en conservant les fonctions des sols et en maintenant un bon cadre de vie aux habitants, grâce à la présence de sols ouverts.



Usine Rivabel, route de Montaigu, fermée il y a 21 ans mais toujours en friche.

3) Désartificialiser et renaturer

Il s'agit de rendre d'un côté ce que l'on a pris de l'autre, en rendant au sol ses fonctions naturelles. Il faut dépolluer, désimperméabiliser et renourrir les sols. C'est un processus de transition qui peut se compter en années selon le degré de re-

Cette économie du foncier se traduit aussi par des objectifs chiffrés.

*Pour le Vignoble Nantais, ce sont 332 hectares qui pourront être urbanisés entre 2024 et 2044.

A titre de comparaison, c'était 449 ha* entre 2011 et 2021.

On remarque donc que l'effort demandé aux communes du vignoble, de diminuer la bétonisation des sols pour ces 20 prochaines années, est conséquent d'autant plus que notre territoire demeure très attractif.

*Pour notre commune de Vieillevigne, il a été identifié 5 hectares sur la période 2021 à 2031 dont 3,2 ha déjà consommés entre 2021 et 2023, puis 2 ha sur 2031-2041 et 1 ha sur 2041-2044 ■

*Source SCOT Vignoble Nantais

UN VIEILLEVIGNOIS A L'HONNEUR : JACKY RICHARD SIFFLE LA FIN DU MATCH

Quel Vieillevignois ne connaît pas Jacky Richard ?

Animateur des kermesses des écoles et de la Fête des vendanges durant 42 ans, tambourineur au sein de la fanfare locale, cycliste à ses heures perdues, Jacky Richard est un touché-à-tout. Mais il aura surtout consacré la plus grande partie de son temps au service de l'arbitrage.

50 ANS AU SERVICE DE L'ARBITRAGE

L'anecdote retiendra que Jacky Richard n'a jamais joué au football car « il avait peur de faire des têtes ! ».

Il décide alors de se mettre au service du football pour faire respecter les dix sept lois du jeu et assurer aux joueurs la sérénité en les protégeant par un arbitrage diplomate et pédagogue.

Alors qu'il n'avait pas encore 17 ans, Jacky fut nommé plus jeune arbitre de France en 1973. Il gravit les échelons, aussi vite que coure sur un terrain Kylian Mbappé, puisque trois ans plus tard il arbitre déjà des matchs de niveau Régionale 3 (ex DRH). En 1974, il arbitre même la finale Nationale Minimes à Vichy.

28 PARTICIPATIONS AU TOURNOI INTERNATIONAL DE MONTAIGU

La confiance le gagnant par les encouragements de ses pairs, il fut récompensé en étant sélectionné pour arbitrer au Tournoi international de Montaigu où il officia auprès de grands arbitres internationaux tels que Robert Wurtz, Michel Vautrot (2 coupes du monde), Bertrand Layec, Joël Quiniou, Marcel Javaux (2 coupes du monde), Abraham Klein et bien d'autres.

Parmi ses plus grands souvenirs, celui de sa présence dans le public avec les autres arbitres sur le plateau télévisuel de la grande Messe du dimanche matin de l'époque : Téléfoot et son fameux animateur Thierry Roland.

Que de bons souvenirs partagés durant vingt huit années avec les bénévoles, les délégations étrangères, les stars de l'époque : Marius Trésor,

Eric Pécout...

De grands joueurs en devenir auront quelquefois pesté après ses coups de sifflet : Michel Platini, Alain Giresse, Ronaldo, Roberto Mancini, Mathieu Debuchy, ...

En cherchant dans ses souvenirs, Jacky se souvient avoir arbitré à Montaigu un match très particulier : Pologne contre Israël. A cette époque, les deux pays étaient sous tensions politique et diplomatique très élevées. Une rencontre à laquelle il fallait être au niveau malgré les pressions très fortes autour du terrain. Un escadron de CRS de Luçon avait même été dépêché pour veiller à la sécurité des joueurs et des arbitres ; « les vestiaires et les cars des joueurs avaient été passés au peigne fin » se rappelle Jacky.

30 ANNÉES À ARBITRER

Très suivi par les commissions d'arbitrage départementales et régionales, Jacky gravit les échelons pour arbitrer au plus haut niveau de la Ligue Régionale, allant même jusqu'à «goûter» à l'interrégional en dirigeant des rencontres de Nationale 3 lors de certains galas.

Jacky arbitrera son dernier match en 2003 (Sainte-Anne de Vertou contre les Voltigeurs de Châteaubriant) soit après trente années passées à fouler les terrains en herbe.

Sa femme Marie-Edith fût très souvent de la partie en l'accompagnant dans ses déplacements.

20 ANNÉES À FORMER

Cette belle aventure lui a permis de prendre la responsabilité de l'école d'arbitrage du Sud-Loire basée à Château-Thébaud.

Il endossera ensuite le rôle de superviseur pour analyser les prestations des arbitres lors des rencontres de football. Les observations lui permettaient de classer les arbitres régionaux à leur plus juste niveau.



En pleine visite du «musée de l'arbitrage»

Jacky pris plaisir à commenter l'arbitrage lors des différentes conférences auprès des clubs qui en faisaient la demande.

« Je faisais alors comprendre aux footballeurs que l'arbitrage sera toujours contestable car il s'agit d'interprétations lors des différentes actions et duels dans le jeu ! Savoir perdre est un art qui appartient aux grands et mérite le respect.

C'est pourquoi il est important de respecter les arbitres en laissant de côté sa fierté et son chauvinisme car comme le disait la réclame : on a pas le même maillot mais on a la même passion ; celle du football bien sûr ! ».



2 arbitres de touche Vieillevignois : Jacky Richard et Jean-Luc Martineau



« Arbitrage » chez Jacky Richard



Si l'arbitrage vous tente alors n'hésitez pas à contacter Jacky Richard au 06 66 76 49 05 ou le responsable de la section arbitrage du club de foot de l'ASVP, Sylvain Poirier, au 06 80 25 57 01.

➔ LES ANECDOTES DE JACKY :



« Lors d'un 4^{ème} tour de Coupe de France et alors que je siffle un pénalty à la 70^{ème} minute contre Fontenay, qui jouait contre Damvix (DRH), je suis contraint d'arrêter le match en raison d'un envahissement du terrain par des supporters mécontents ! ».

« En DSR, je suis contraint d'expulser deux joueurs de la même équipe car ils sont en train de se taper dessus ! ».

➔ LE QUIZ ARBITRAGE DE JACKY :

Amis footballeurs seriez-vous en mesure de relever le défi de répondre sans erreur au petit quizz concocté par Jacky ?

1) « Coup-franc dangereux à proximité de la surface de réparation ; les défenseurs contestent la décision auprès de l'arbitre. L'attaquant de l'ASVP décide de jouer très vite, pose le ballon à l'endroit de la faute, tire et marque le but . A votre avis, que décide l'arbitre ? ».

2) « En cours de match, sur un pénalty, le ballon est renvoyé par le poteau sur le tireur de l'ASVP, sans que le gardien ne touche le ballon, qui reprend et marque. Décision de l'arbitre ? ».

3) « Coup de pied de sortie de but tiré par le gardien de l'ASVP. Tous les défenseurs adverses remontent pour mettre l'attaquant hors-jeu. Celui-ci positionné dans le camp adverse récupère le ballon botté par son gardien, part seul au but et marque. Décision de l'arbitre ? ».

4) « Lors d'une attaque offensive de l'adversaire, un défenseur de l'ASVP situé dans sa propre surface de réparation tente de faire un croc-en-jambe à son adversaire, mais n'y parvient pas. Décision de l'arbitre ? ».

Réponses en dernière page de ce journal.

L'HISTOIRE DE NOS VILLAGES : LA SALLE ET LA PETITE SALLE

La Salle est un des 106 villages de notre commune. Il est situé au nord-est de Vieillevigne, entre La Planche et Saint-Hilaire-de-Loulay.

Le nom de ce village de Vieillevigne est apparu aux environs du 15^{ème} siècle. La Petite Salle, située à proximité, est dénommée ainsi au 18^{ème} siècle.

Dans l'ancien français, la Salle désignait : la pièce principale de l'habitation féodale où le seigneur recevait ses hôtes, rendait la justice...

Au nord de la Salle, un site mégalithique témoigne d'une très ancienne occupation humaine sur ce territoire.

UN SITE MÉGALITHIQUE À LA SALLE

Il y a 35 000 mégalithes en Europe. 10% ont été étudiés. Selon les recherches de l'université suédoise de Göteborg (2019), les mégalithes se trouvant dans notre Armorique (Bretagne, Vendée, Poitou, Charentes) datent entre 6 000 et 6 700 ans. Ce sont les plus anciens d'Europe.

A l'origine, il s'agissait de monuments funéraires. Des chercheurs aujourd'hui, s'accordent à dire que ces mégalithes ont eu aussi de multiples fonctions : sociales, culturelles, astronomiques... Lors de la civilisation celtique qui a débuté il y a 3 500 ans, les druides et les druidesses se rassemblaient dans ces lieux.

La plupart des mégalithes ont été détruits à partir de l'an 700 après Jésus-Christ, victimes de l'intégrisme religieux.

Aujourd'hui à la Salle, nous y voyons un tas de « grosses pierres » rassemblées une dernière fois pour les uns, bousculés pour d'autres, lors du remembrement des terres agricoles de Vieillevigne réalisé en 1964-1965. Nous appelons d'ailleurs tous les archéologues professionnels à s'intéresser à ce site exceptionnel.

UNE VOIE ROMAINE À LA SALLE

Les Romains ont envahi notre Gaule en l'an 57 avant J. C. Considérées comme alliées des Namnètes (Nantes) et aussi des Vénètes (Vannes), les populations au Sud de la Loire ont été momentanément déportées par César vers Angers. Par la suite, notre contrée a été livrée aux Pictons (Poitevins) qui ont aidé César à vaincre Vercingétorix, le chef des Gaulois. Puis en l'an 20 après Jésus-Christ, la voie de communication terrestre Rezé-Saintes a été construite par les Romains. Elle passait, voilà 2 000 ans, par le village actuel de la Salle et continuait vers Saint Georges de Montaigu dénommée à l'époque Durinum qui signifie mauvaise rivière selon le dictionnaire de la langue gauloise de Xavier Delamarre. A titre de comparaison, les agglomérations de Montaigu et de Vieillevigne, créations féodales, n'ont « que » 1 000 ans d'existence.



LES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUE DE 1990 À LA SALLE

Les travaux de terrassement effectués en 1989-1990 à l'occasion de la première section Nantes-Boufféré de l'autoroute A83 ont exhumé une partie de la voie romaine.

Les fouilles près de la Petite Salle ont permis un éclairage dont on devine toujours l'emprise. La voie principale atteignait 20 mètres de large. Le réseau secondaire, plus étroit (6 mètres), aux abords proches de l'axe principal renvoyait à un lieu de passage et à une activité économique intéressante dans ce secteur.



DES FONDATIONS DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINES TROUVÉES

Ces fouilles ont permis de trouver sur place, à la Salle, les superstructures de deux petits ateliers de l'époque romano-gauloise : solins de pierre en soubassement supportant des murs en pisé coiffés d'une toiture en tuiles et les éléments qui s'y trouvent associés (un puits, un système de drains, un foyer aménagé, une cour empierrée).

Des fragments de céramique, des clous de menuiserie, un peson en terre cuite et une patère en bronze décorée de têtes de cygne, que l'on y a trouvés, ont été, en effet, datés du premier siècle après Jésus-Christ. Ces éléments (qui avaient été exposés pour le public à la mairie de Vieillevigne) permettaient de saisir une occupation humaine à vocation agricole et artisanale au village de la Salle il y a 2 000 ans. A partir de l'an 280, il y a eu de sérieux troubles dans la région entraînant le déclin économique. La forêt antique s'est accrue. Le défrichement de cette dite « forêt de Montaigu » a débuté tout doucement vers la fin du 12^{ème} siècle en même temps que l'édification de la paroisse de Vieillevigne dans le diocèse de Nantes.

En 1405, le village frontalier de la Salle fait partie des marches avantageuses à la Bretagne. Contrairement aux voisins poitevins, les habitants, sont donc exempts de

certaines impositions comme la gabelle et de la taille mais payent le fouage (impôt par foyer) au duché puis aux états de Bretagne.

En 1718 tout comme en 1789, il y avait 13 imposables à la capitation, un impôt foncier par tête rétabli en 1701 et aboli en 1789.

La Salle, ainsi que la Petite Salle, étaient composées, au 18^{ème} siècle, de familles, de laboureurs et de tisserands. Le propriétaire de ces villages était, en 1740, l'honorable Jacques Guéraud marié en 1730 à Clémence Lesné et connu comme le Sieur des Salles et dénommé « le monsieur du Bois-Jolly ». Son fils, Jacques Guéraud marié en 1768 à Françoise Lucrèce Thomas lui succèdera jusqu'à la Révolution.

La Salle recensait, à son apogée, 76 habitants en 1901, 60 habitants en 1936 avec les familles de cultivateurs : Delhommeau, Boursier, Bernard, Picot, Richard, Martineau, Giraudineau, Dronneau. Les Lefort étaient forgerons. Aujourd'hui, le village compte une vingtaine d'habitants ■



Les quatre conseillers municipaux de l'équipe Ensemble Construisons Vieillevigne en plein travail : Sylvain Moulet, André Lebreton, Joël Phelippon et Marie-Reine Langlois

COMMENT PARAÎTRE DANS NOTRE JOURNAL

Si vous êtes ou connaissez des Vieillevignois hors du commun, qui font ou ont fait briller notre commune de quelle que manière que ce soit alors n'hésitez pas à prendre contact avec un membre de l'équipe.

Nous serons heureux de mettre en valeur une personnalité Vieillevignoise dans un prochain numéro.

SI VOUS SOUHAITEZ REJOINDRE NOTRE ASSOCIATION, RÉAGIR À NOS ARTICLES OU TOUT SIMPLEMENT DISCUTER ALORS N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :

- SYLVAIN MOULET : 06 60 32 87 85
- JOËL PHELIPPON : 06 62 99 72 45
- ANDRÉ LEBRETON : 06 09 63 05 64
- MARIE-REINE LANGLOIS : 06 31 70 25 98

ou par e-mail à : contact@EnsembleConstruisonsVieillevigne.fr

SUIVEZ-NOUS AUSSI SUR  **ET**  **: ENSEMBLE CONSTRUISONS VIEILLEVIGNE**

Ce journal est imprimé avec des encres végétales sur papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique



Réponses au quiz de Jacky :

- 1) Un mur défensif n'a jamais été obligatoire. Le but sera accordé.
- 2) But refusé. Le joueur ne peut jouer le ballon deux fois consécutivement. Le jeu reprendra par un coup-franc indirect contre le tireur.
- 3) But valable. Lors d'une remise en jeu par coup de pied de but, l'hors-jeu n'existe pas.
- 4) Penalty contre le défenseur de l'ASVP et avertissement. La simple tentative est sanctionnable.